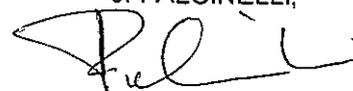


ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1**DOCUMENT 8 bis - STAGE / Épreuve intégrée / Application de l'art. 117 du décret / Alternance****DOSSIER PÉDAGOGIQUE****UNITÉ DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :

● Pouvoir organisateur : **Province de Hainaut**○ Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française :
et se rapporte à l'Établissement suivant :dénomination : **Institut Provincial Supérieur
des Sciences Sociales
et Pédagogiques**Date et signature du chef
d'Établissement de la C.F. ou
du représentant du P.O.
Le **6 décembre 1994**.
J. FALCINELLI,adresse complète : **Rue de la Bruyère, 151
6001 - MARCINELLE**
n° de matricule : **5.257.022**
n° de téléphone : **071/43.55.73**

Directeur Général

2. Transmis en date du : **14/12/94**

par le réseau

○ Communauté française

○ Libre confessionnel

● Provincial et communal

○ - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : **822402U2AC1****Stage / Épreuve intégrée / Application de l'art 117 du Décret / Alternance**
suivi de l'intitulé de l'unité de formation***Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier - stages***

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 d'une page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 d'une page.

6. Classement de l'unité de formation :

● enseignement secondaire : transition qualification
degré : inférieur supérieur

○ Catégorie de l'enseignement supérieur de type court :

○ Catégorie de l'enseignement supérieur de type long :

7. Programme du stage / de l'épreuve intégrée / application de l'art 117 du décret / alternance :

7.1. pour les étudiants : repris en annexe n° 3 d'une page.

7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement repris en annexe n° 4 d'une page

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 d'une page.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Ce stage vise à :

- faire acquérir aux étudiants la capacité de se situer face aux réalités d'un contexte professionnel en intégrant autant que faire se peut les acquis de leur formation en cours, dans l'UF "Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier", code 812401U21C1.

- favoriser un processus d'apprentissage et de conscientisation professionnels sous le mode de l'échange, de la réflexion, de l'analyse de situations, de la mise en oeuvre d'actions préventives adéquates.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Seuls les étudiants simultanément inscrits en "Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier", formation de régime 1, sont admis comme étudiants réguliers dans cette unité de formation.

PROGRAMME DU STAGE POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable :

- d'observer et de comprendre les situations professionnelles auxquelles il sera confronté.
- de se familiariser avec le milieu professionnel en vue de faciliter son intégration au sein de l'institution hospitalière.
- de situer les différents intervenants du milieu professionnel et leur spécificité respective.
- de reconnaître les structures essentielles d'une institution hospitalière, afin de pouvoir s'y orienter et s'y situer.
- de situer et d'utiliser les moyens de communication, de prévention et d'intervention relatifs aux incidents de sécurité.
- de montrer qu'il est familiarisé avec les installations techniques liées à la sécurité.
- d'appréhender globalement les différents plans en vigueur relatifs à la sécurité.
- de gérer un incident de sécurité et ses suites : zone de sécurité, information au public et au personnel, rapport, ...

PROGRAMME DU STAGE POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT.

Les tâches liées à l'encadrement sont les suivantes :

- gérer le suivi des stages et les contacts avec les institutions d'accueil et les personnes-ressources;
- construire avec le stagiaire les outils de son évaluation;
- aider le stagiaire à se situer dans l'environnement professionnel par rapport à la profession à laquelle le prépare sa formation.
- aider le stagiaire à clarifier et à détailler la relation de faits, à approfondir sa réflexion et à ouvrir son regard et sa compréhension du milieu de travail et de ses relations professionnelles.
- superviser et évaluer l'apprentissage de l'étudiant par rapport aux objectifs du stage.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue des 96 périodes de stage, l'étudiant sera capable de rédiger un rapport de stage structuré et cohérent, dans lequel il rendra compte des événements, de ses réactions face à ces événements, d'une analyse critique de ses réactions et de ses observations. Ce rapport pourra également prendre la forme d'un journalier.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Expert occupant un poste à responsabilités dans un service chargé de la sécurité au sein d'une institution hospitalière.